

COMPAGNIE DES CONTRAIRES
37, rue du Général Leclerc
78570CHANTELOUP LES VIGNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

18, avenue du Rhin 67100 STRASBOURG • Tél : 03 90 20 05 80 • NOS BUREAUX : STRASBOURG | METZ | PARIS
E-mail : info@auditoria.fr • Internet : www.gestion-strategies.fr • N° formateur : 426 703 862 67

• SARL au capital de 800 000 € • RCS Strasbourg TI B 495 241 853 • Siret : 495 241 853 000 11 • Code APE : 6920Z • TVA intracommunautaire : FR 454 952 418 53
SOCIÉTÉ INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES D'ALSACE ET DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE COLMAR

A l'assemblée générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **COMPAGNIE DES CONTRAIRES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- L'exhaustivité, la réalité et le correct rattachement à l'exercice des subventions d'exploitation accordées à votre association par le biais de l'examen de l'ensemble des conventions et notifications de subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

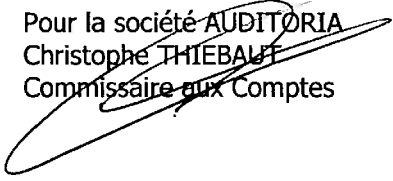
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 2 mai 2019

Pour la société AUDITORIA
Christophe THIEBAULT
Commissaire aux Comptes



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	17 239	17 239		
Installations techniques, mat. et outillage indus.	12 609	9 079	3 530	3 832	
Autres immobilisations corporelles	17 181	15 993	1 188	1 393	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	40 000		40 000		
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	87 029	42 311	44 718	5 225
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				4 918
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés	25 870	1 350	24 520	19 273	
Autres créances	30 482		30 482	31 507	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	129 673		129 673	134 262	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	186 024	1 350	184 674	189 960
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		273 053	43 661	229 393	195 185

(1) dont droit au bail
 (2) dont à moins d'un an
 (3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	46 810	46 810
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	2 500	2 500
	Report à nouveau	101 930	115 017
	Résultat de l'exercice	4 260	(13 087)
	Total des fonds propres	155 500	151 240
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	14 260	14 260
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
Total des autres fonds associatifs	14 260	14 260	
Total des fonds associatifs	169 760	165 500	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges			
Total des provisions			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 874	8 537
	Dettes fiscales et sociales	37 325	21 060
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	118	88	
Produits constatés d'avance	14 317		
Total des dettes	59 633	29 685	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	229 393	195 185	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	4 259,56	(13 086,91)	
(1) Dont à moins d'un an	59 633	29 685	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			



Compte de Résultat

		Etat exprimé en euros	
		31/12/2018	31/12/2017
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	89 708	78 654
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	254 483	228 521
	Dons		
	Cotisations	26 862	19 536
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	2	4
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	17 136	14 877
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	388 192	341 591
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	145 534	114 417
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 190	3 752
	Rémunération du personnel	159 276	167 125
	Charges sociales	72 376	72 635
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	2 176	2 166
	Dotation aux provisions	1 350	300
	Autres charges	336	1 654
	Total des charges d'exploitation	384 238	362 049
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		3 954
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	193	227
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
Charges financières	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	193	227
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		4 147	(20 230)
	Produits exceptionnels	1 814	6 293
	Charges exceptionnelles	1 702	4 149
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		113	2 144
Impôts sur les sociétés et Participation des salariés			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			5 000
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		390 199	353 111
TOTAL DES CHARGES		385 940	366 198
EXCEDENT ou DEFICIT		4 260	(13 087)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux principes définis par le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général et le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations.

Le bilan de l'exercice présente un total de **229 393 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 390 199 euros** et un total **charges de 385 940 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 4 260 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les durées utilisées à ce jour sont les suivantes :

- Construction : 5 ans
- Matériels son et lumière : 3 ans
- Matériels de spectacles : 3 à 5 ans
- Matériel chauffage : 5 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Matériel informatique : 3 ans

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

La liquidité des créances de l'actif circulant est de moins d'un an.

L'ensemble des dettes est à moins d'un an.

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

L'association bénéficie de deux contrats de mise à disposition avec la ville de Chanteloup Les Vignes :

- Une loge de gardien
- Un terrain utilisé pour le chapiteau
- Un lieu de stockage.



REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En vertu de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 :

« Les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature ».

Le président de l'association **COMPAGNIE DES CONTRAIRES**, Mr François BEBIN, a perçu une rémunération de 4 200 € net.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les postes du bilan au **31/12/2018** tiennent compte des éléments communiqués par l'association **COMPAGNIE DES CONTRAIRES**.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu sur l'exercice.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement	17 239					17 239
Instal technique, matériel outillage industriels	42 087		1 078		30 556	12 609
Instal., agencement, aménagement divers	14 260					14 260
Matériel de transport	3 658		592		1 329	2 921
Matériel de bureau, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	77 244		1 669		31 885	47 029
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés			40 000			40 000
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			40 000			40 000
TOTAL	77 244		41 669		31 885	87 029

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	17 239			17 239
	Instal technique, matériel outillage industriels	38 255	1 380	30 556	9 079
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	14 260			14 260
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	2 265	797	1 329	1 733
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72 019	2 176	31 885	42 311	
TOTAL		72 019	2 176	31 885	42 311

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations		Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice	
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif		Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencement aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							



ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{incorporelles} \\ \text{corporelles} \\ \text{des titres mis en équivalence} \\ \text{titres de participation} \\ \text{autres immo. financières} \end{array} \right.$				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	300	1 350	300	1 350
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	300	1 350	300	1 350
TOTAL GENERAL		300	1 350	300	1 350
Dont dotations et reprises $\left\{ \begin{array}{l} \text{- d'exploitation} \\ \text{- financières} \\ \text{- exceptionnelles} \end{array} \right.$			1 350	300	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.



ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux	1 350	1 350	
	Autres créances clients	24 520	24 520	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	440	440	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	30 042	30 042	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
Charges constatées d'avances				
TOTAL DES CREANCES		56 352	56 352	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	7 874	7 874		
	Personnel et comptes rattachés	6 302	6 302		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 333	28 333		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 689	2 689		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
Autres dettes	118	118			
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	14 317	14 317			
TOTAL DES DETTES		59 633	59 633		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Produits à recevoir		31 234
Autres créances clients		1 192
<i>Clts-Factures à établir</i>	<i>1 192</i>	
Autres créances		30 042
<i>Subventions à recevoir</i>	<i>3 500</i>	
<i>Subv. à recevoir Chanteloup -C</i>	<i>11 580</i>	
<i>Subvention à recevoir CCAS</i>	<i>4 300</i>	
<i>Subvention à recevoir CU GPS&O</i>	<i>7 080</i>	
<i>Etat - produits à recevoir</i>	<i>3 582</i>	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2018
Total des Charges à payer		23 858
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		444
<i>Fournisseurs - FAR biens & ser</i>	444	
Dettes fiscales et sociales		23 296
<i>Prov. sur congés payés</i>	3 461	
<i>Ch. pat. sur congés payés</i>	2 059	
<i>Autres chg sociales à payer</i>	17 776	
Autres dettes		118
<i>Charges à payer</i>	118	

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 500			2 500
Report à nouveau	115 017			115 017
Résultat de l'exercice	(13 087)			(13 087)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations	14 260			14 260
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	118 690			118 690

Etat des Subventions

COMPTE	LIBELLE	MONTANT
740 000	DRJSCS - Rond point d'art	4 000 €
740 000	CAFY - Dimanche cirque en famille	8 000 €
740 000	MILDECA - Théâtre de prévention santé des conduites addictives	2 000 €
740 000	Les Résidences - Ateliers itinérants	1 000 €
741 301	MICIT - CGET - Rond point d'arts	45 500 €
741 401	Mairie de Chanteloup CST - Petit air de famille PMI	12 900 €
741 401	Mairie de Chanteloup -Département des Yvelines - Rond point d'arts	45 000 €
741 402	Mairie de Chanteloup Sub Communale - Rond point d'arts	40 000 €
741 501	DRAC - Rond point d'arts - Goutte d'eau	13 500 €
741 700	CCAS - Réussite éducative	21 500 €
741 800	CU GPS&0 - Théâtre de prévention santé passage à l'acte (sexualité)	11 000 €
741 810	ARS IdF - Théâtre de prévention santé passage à l'acte (sexualité)	4 333 €
741 800	CU GPS&0 - Théâtre image de prévention de la radicalisation	7 417 €
741 800	CU GPS&0 - Théâtre de prévention santé des conduites addictives	10 333 €
741 810	ARS IdF - Théâtre de prévention santé des conduites addictives	9 000 €
741 810	CU GPS&0 culture - Création artistique	5 000 €
741 204	DDJS - Projet Film Repaire des Contraires	9 000 €
740 000	Les Résidences - Projet Film Repaire des Contraires	5 000 €
Total		254 483,33 €